



# avec VOUS l'UNSA change le Syndicalisme

## Les Brèves

09-01

### Le Statutaire B

de DUTREUIL à SILICANI  
de 2004 à 2008

Niveau de recrutement :

Grade	Niveau de recrutement
1 <sup>er</sup>	Niveau IV – Baccalauréat
2 <sup>ème</sup>	Niveau III – Bac + 2
3 <sup>ème</sup>	Niveau III – Bac + 2

17 avril 2008, Jean-Ludovic SILICANI, remet son "Livre Blanc sur l'avenir de la fonction publique".

40 propositions, 6 orientations stratégiques, 3 thèmes : VALEURS, MISSIONS et METIERS de la Fonction Publique, y sont formulés.

Ce projet s'inspire fortement du projet DUTREUIL présenté en 2004.

- [Synthèse du Livre Blanc-SILICANI](#)

**L'orientation stratégique n° 3, propose de refonder et de simplifier l'organisation statutaire générale pour construire une fonction publique de métiers .**

Il est notamment proposé de remplacer, pour la fonction publique de l'État, les 700 unités statutaires existantes par un nombre restreint de "cadres statutaires", regroupés en sept grandes filières professionnelles.

Quatre niveaux de qualification seraient retenus en cohérence avec les niveaux de diplômes européens, pour l'ensemble des trois fonctions publiques.

Le recrutement au niveau DUT/BTS relèverait soit du niveau 2, soit du niveau 3.

En résumé, au plus tard en 2012, la Fonction Publique prévoit de remplacer les catégories A, B et C par 5 niveaux sur 7 filières.

**..... en passant par la réforme statutaire B..!!**

Les **catégories B** du MEEDDAT seront regroupées sur le **niveau II** des filières technique, ou administrative.

Chaque niveau comportera 3 grades.

Il n'existera plus de filière exploitation.

La durée de la grille est portée à 33 ans pour les agents recrutés au niveau du premier grade et à 32 ans pour ceux recrutés au niveau du deuxième grade.

Un décret fixant les dispositions statutaires communes à des corps de catégorie B sera publié en 2009.

Le basculement dans la nouvelle grille devra intervenir au plus tard fin 2011.

La revalorisation interviendra par application d'un dispositif ministériel d'adhésion conditionné par la fusion de corps.

**Pour les corps dont la structure de carrière est plus atypique**

La fonction publique avait proposée dans un premier temps de reclasser sur le niveau II, sans distinction les B type et les B CII. L'UNSA, présente au groupe de travail de la DGAFP, a obtenu le 15 décembre 2008 de M. SANTINI, plusieurs arbitrages.

Chaque ministère pourra organiser un traitement différencié des corps CII.

Des discussions seront conduites avec les ministères concernés sur une transposition adaptée de reclassement, dans la grille commune revalorisée, des membres des corps dont l'indice brut sommital est égal ou supérieur à l'IB 612.

Une ouverture à des reclassements plus favorables et à des requalifications en A pourra également être négociée.

**.....aux revendication de l'UNSA-MÉDAD**

*Aujourd'hui les attentes des catégories B sont très fortes.*

*B Type ou CII, de la filière administrative ou technique, les agents du MEEDDAT ont le sentiment d'avoir été délaissés depuis des années par leur ministère, alors que le paysage statutaire évolue autour d'eux.*

*Tantôt sollicités pour exercer des fonctions supérieures, afin de palier les carences en cadres, ils ont aujourd'hui l'impression d'être relégués à des fonctions d'exécutants, victimes de la réduction du nombre de postes d'encadrement.*

*Aussi leurs revendications actuelles sont:*

- une évolution significative des grilles indiciaires en cohérence avec leur niveau de qualification
- un cursus recrutement + formation diplômante pour une reconnaissance en cohérence avec le niveau LMD européen et leur niveau de qualification
- l'organisation de concours professionnels diplômant à BAC+2 entre le premier et le second grade et diplômant à BAC + 3 au troisième grade
- un accès réel et pérenne à la catégorie A, intégré au déroulement de carrière
- un accès au niveau III du classement SILICANI

**Sur le plan indemnitaire l'UNSA rappelle son opposition à la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats et exige l'alignement des régimes indemnitaires des agents du MEEDDAT sur ceux du MAP comme le ministre d'état s'y est engagé, au cours du CTPM du 2 octobre 2008.**